

MAIRIE DE BELLENGREVILLE
ARRÊTÉ 2025 - 122
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de Bellengreville,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2023/11/03 du 13/11/2023 relative à la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'annexe de l'arrêté n° 2024 - 1 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 précisant notamment la fixation des ratios d'avancement de grades à 100%, tous grades confondus,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : **Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GONIDEC Cyril	Adjoint Technique	01/12/2025
MOSBAHI LELOUP Roselyne	Adjoint Technique	01/12/2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Bellengreville, le 30/10/2025

Le Maire

Dominique PIAT

Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

